



SESSION
30/09/2024

Envoyé en préfecture le 01/10/2024
Reçu en préfecture le 01/10/2024
Publié le
ID : 007-210703195-20240930-DELIB2024_081-DE

DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

COMMUNE DE LE TEIL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Exercice : 29
Présents : 21
Absents : 8
Votants : 26

Pour : 25
Abstention : 1
Opposition :

Quorum : 15

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le trente septembre dans la salle Caravane Monde, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur convocation en date du 24 septembre 2024 et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Présents (21) : MM. Bayle, Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Curtius, Faure-Pinault, Garreaud, Gleyze, Guillot, Jouve, Laville, Lorenzo, Mazeyrat, Michelon, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo, Valla, Vallon.

Excusés avec pouvoir (5) : M. Chezeau (pouvoir à M. Mazeyrat), M. Dersi (pouvoir à Mme Tolfo), M. Galiana (pouvoir à M. Bornes), M. Griffe (pouvoir à M. Jouve), Mme Mazellier (pouvoir à M. Chabaud).

Excusée sans pouvoir (1) : Mme Gaillard.

Absentes (2) : Mme Keskin, Mme Gaillard.

Secrétaire : Mme Garreaud

Objet : Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement – exercice 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2224-5, D.2224-1 et D.2224-5 ;
Vu le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement pour l'exercice 2023 ;

Le Conseil Municipal,
Après en Avoir Délibéré,

APPROUVE le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement de la commune de Le Teil pour l'exercice 2023, joint en annexe.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Olivier PEVERELLI



Le Secrétaire de séance,

Sonia GARREAUD



**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA
QUALITE -**

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

EXERCICE 2023

SOMMAIRE

A. Préambule.....	4
B. Caractéristiques techniques du service.....	5
B.1. Caractéristiques générales du service	5
B.1.1. Organisation administrative du service.....	5
B.1.2. Conditions d'exploitation du service.....	5
B.1.3. Prestations assurées dans le cadre du service	6
B.1.4. Indicateurs descriptifs	8
B.1.5. Nombre d'abonnés – branchements – Primes fixes	8
B.2. Bilan des volumes assujettis.....	9
B.3. Etat et évolution du patrimoine.....	10
B.3.1. Postes de relevage	10
B.3.2. Déversoirs d'orages.....	10
B.3.3. Réseaux	10
B.3.4. Station de traitement.....	12
B.3.5. Travaux réalisés.....	13
B.4. Faits marquants d'exploitation.....	14
B.5. Fonctionnement des ouvrages.....	15
B.5.1. Fonctionnement de la station d'épuration	15
B.5.2. Fonctionnement du réseau	16
C. Tarification de l'eau et éléments financiers	18
C.1. Modalités de tarification	18
C.2. Facture type 120 m³	18
C.3. Recettes du service	19
C.3.1. Recettes de fonctionnement.....	19
C.3.2. Recettes d'investissement.....	19
C.4. Recettes du Délégué	19
C.5. Remboursement de la dette	19
C.6. Amortissement des immobilisations – Subventions.....	20
D. Indicateurs de performance des services.....	21
D.1. Indicateurs visés par la réglementation	21
D.2. Indicateurs non visés par la réglementation	21
E. Projets à l'étude – programme de travaux 2024.....	23
F. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	24
G. Bilan de l'Assainissement non collectif.....	25

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Contrat de DSP en vigueur sur le territoire	5
Tableau 2 : Indicateurs descriptifs visés par la réglementation.....	8
Tableau 3 : Evolution du nombre d'abonnés et de branchements.....	8
Tableau 4 : Volumes assujettis de la commune de Le Teil	9
Tableau 5 : Ouvrages de relevage de Le Teil	10
Tableau 6 : Déversoirs d'orage sur le territoire de Le Teil	10
Tableau 7: Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement collectif (Source : RAD 2023).....	11
Tableau 8 : Caractéristiques de l'ouvrage de traitement des eaux usées.....	12
Tableau 9 : Etudes et travaux réalisés en 2023 par la Collectivité	13
Tableau 10 : Travaux réalisés par le délégataire en 2023 dans le cadre de son contrat	13
Tableau 11 : Bilan des charges hydrauliques et polluantes en entrée de station	15
Tableau 12 : Détail des rendements épuratoires en 2023	15
Tableau 13 : Recettes du délégataire.....	19
Tableau 14 : Etat de la dette	19
Tableau 15 : Annuité de la dette	19
Tableau 16 : Indicateurs visés par la réglementation (tous services)	21
Tableau 17 : Autres indicateurs (en principe seulement pour services disposant d'une CCSP)	21

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Evolution des différents volumes assujettis depuis 2020	9
--	---

A. PREAMBULE

Le présent rapport est établi conformément aux articles **L.2224-5** et **D.2224-1** du **Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)**, qui prévoient notamment que :

- ✓ Le Maire présente au conseil municipal un **rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) de l'assainissement**, destine entre autres à l'information des usagers ;
- ✓ Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné ;
- ✓ Le rapport et l'avis du conseil municipal sont mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13 du même code.

Les éléments exposés dans ce rapport s'appuient en grande partie sur les **Rapports Annuels du Déléataire (RAD)**, exercice 2023, auquel il est utile de se reporter pour plus de détails sur les données de l'exploitation.

Les indicateurs descriptifs et les indicateurs de performances apparaissant dans le rapport, correspondent à ceux visés dans le décret et l'arrêté du 2 mai 2007, modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013, concernant le contenu du RPQS.

Leur production relève, pour certains, du délégataire, pour d'autres de la collectivité délégante ou d'autres organismes publics. La définition et le mode de calcul de ces indicateurs peuvent être consultés sur le site Internet suivant : <http://services.eaufrance.fr>

B. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

B.1. CARACTERISTIQUES GENERALES DU SERVICE

B.1.1. Organisation administrative du service

La Commune de Le Teil est compétente sur l'assainissement collectif de son territoire.

Elle est domiciliée à l'adresse suivante :

Mairie de LE TEIL
Rue de l'Hôtel de Ville
07 400 LE TEIL

B.1.2. Conditions d'exploitation du service

B.1.2.1. Contrat de délégation

Le mode de gestion retenue est la concession sur l'ensemble du territoire pour son service d'assainissement collectif

La commune dispose d'un contrat de concession par délégation de service public, renouvelé au 01^{er} janvier 2023 pour une durée de 6 ans.

Tableau 1 : Contrat de DSP en vigueur sur le territoire

Service concerné	Délégataire	Début du contrat	Fin du contrat
Assainissement collectif	SAUR –Secteur Sud Drôme (Montélimar)	01/01/2023	31/12/2028

B.1.2.2. Avenants au contrat de délégation

Au 31 décembre 2023, aucun avenant n'a été signé, considérant que le contrat est dans sa 1^{ère} année d'exécution.

B.1.2.3. Convention de facturation, recouvrement, reversement des redevances et taxes

Une convention de facturation tripartite (SYDEO, SAUR et commune) est en cours de finalisation.

B.1.2.4. Convention de traitement des boues et déchets

La société SAUR dispose d'une convention depuis Juin 2006 avec la société BIOVALOR pour le compostage des boues de la station d'épuration.

B.1.3. Prestations assurées dans le cadre du service

B.1.3.1. Prestations générales

Dans le cadre de ces contrats, les prestations assurées par le concessionnaire sont :

- ✓ Exploitation du service :
 - Application du règlement de service ;
 - Conduite, surveillance et entretien des installations ;
 - Gestion des situations d'urgence et de crise
- ✓ Gestion des abonnés :
 - Accueil des usagers ;
 - Mise en service des branchements ;
 - Facturation (par l'intermédiaire de l'exploitant Eau Potable) ;
 - Traitement des réclamations (y compris par l'intermédiaire de l'exploitant du service d'eau potable) ;
 - Instruction des demandes d'intention de commencement de travaux ;
 - Instruction des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme ;
 - Actions de communication ciblées
- ✓ Entretien/Maintenance :
 - Ensemble des ouvrages du service (équipements électromécaniques et génie civil) ;
 - Clôtures et voiries associées, espaces verts ;
 - Canalisations ;
 - Branchements au réseau public ;
 - Génie civil : réparations de fissures et d'étanchéité (problèmes ponctuels)
- ✓ Renouvellement :
 - Équipements électromécaniques, hydrauliques et électriques;
 - Canalisations (renouvellement ou réhabilitation des canalisations et de leurs annexes sur une longueur inférieure à 12 ml) ;
 - Branchements non liés à une opération de renforcement ou de renouvellement de canalisation, renouvellement des branchements plomb ;
- ✓ Travaux :
 - Appui technique de la collectivité pour l'élaboration de ses projets ;
 - Opérations du programme d'investissement contractuel (cf. ci-après : « *points particuliers concernant le délégataire* »)

Les prestations assurées par la collectivité comprennent pour leur part:

- ✓ Renouvellement :
 - Ouvrages de génie civil ;
 - Canalisations sur un linéaire continu supérieur à 12 m, branchements liés à une opération de renforcement ou de renouvellement de réseau
- ✓ Travaux :
 - Tout autres travaux non confiés au délégataire dans le cadre du programme d'investissement ;

B.1.3.2. Points particuliers concernant le délégataire

- ✓ Opérations de curage :
 - Curage annuel préventif minimal de **15 % du linéaire** de réseau d'eaux usées ;
 - 2 interventions annuelles par poste de relevage et déversoirs d'orage ;
 - 2 interventions annuelles par déversoirs d'orage, ainsi qu'une inspection après chaque épisode pluvieux d'une période de retour de 1 mois (20 mm pour une pluie 1h) ;
 - Objectif de maintien du nombre de désobstructions sur canalisations et sur branchements en-deçà d'un certain seuil.

- ✓ Autres investigations :
 - Réalisation annuelle de **3 % du linéaire de réseau en inspections télévisées** ;
 - Réalisation annuelle de **6 % du linéaire de réseau en tests à la fumée** ;
 - Contrôle de **20 branchements existants par an**, dans le but de vérifier la conformité des raccordements (tests au colorant ou tests à la fumée).
 - Contrôle de branchements neufs dans le cadre de ventes/cessions immobilières

- ✓ Investissements mis en œuvre par le délégataire (programme d'investissement contractuel) :
 - Investissements pour économies d'énergies (Remplacement climatisation/éclairages LED pour les locaux de la STEU, sonde pour optimisation de l'utilisation de la STEU)
 - Investissements pour surveillance et amélioration de l'exploitation du réseau (sondes et modules pour amélioration des mesures de flux, analyse de risque de défaillance sur PR, campagne H2S sur PR) ;
 - Investissements à vocation environnementale (implantation de ruches, de gîtes à chauve-souris/passereaux et d'un hôtel à insectes)

- ✓ Règles de gestion du renouvellement, pour les opérations incombant au délégataire :
 - Les sommes nécessaires au financement des travaux de renouvellement sont calculées sur la base du plan prévisionnel de renouvellement proposé par le délégataire sur la durée du contrat → Utilisation d'une dotation propre aux équipements et d'un autre propre aux branchements et petits accessoires ;
 - Les dépenses effectives font l'objet d'un suivi analytique et sont plafonnées, pour chaque opération, au montant de base actualisé, indiqué dans le plan prévisionnel
 - Chaque année, le solde des dotations et des dépenses effectives est établi.
 - Au dernier jour du contrat : si l'écart entre les dotations et les dépenses effectives est positif, le délégataire doit reverser à la collectivité la somme correspondante dans un délai d'un mois après expiration du contrat ; si l'écart est négatif, le délégataire, qui gère le service à ses risques et périls, ne peut réclamer son remboursement à la collectivité.

- ✓ Réalisation et mise à jour des documents réglementaires :
 - Bilan annuel du système d'assainissement et du diagnostic permanent ;
 - Rapport Annuel du Délégataire ;
 - Manuel d'autosurveillance si besoin.

- ✓ Mise en place d'un panel d'actions de communication : sollicitation et aide des associations locales, visite de STEU pour les scolaires, développement d'un jeu de cartes, animations annuelles, etc.

- ✓ Définition d'une gamme étendue de pénalités, prononcées à l'encontre du délégataire en cas de manquement à ses obligations.

- ✓ Information de la collectivité, réunions d'exploitation : le délégataire participe à des réunions semestrielles d'exploitation.

B.1.4. Indicateurs descriptifs

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Tableau 2 : Indicateurs descriptifs visés par la réglementation

Type	Indicateurs	Code référence arrêté et décret 02/05/2007	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2023/2022
Indicateurs descriptifs	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaires ou séparatif	D201.0	7 646	nc	nc	nc	nc	-
	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	D202.0	0	0	0	0	0	-
	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (en Tonnes de Matière Sèche)	D203.0	127,483	112,56	108,02	95,79	105,47	+10,10%
	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ au 01/01/N+1 (en €/m ³)	D204.0	3.04	3.08	3.22	3.12	3.21	+2,79%

Le prix de l'assainissement collectif augmente au 01/01/N+1, en rapport avec l'actualisation du prix de l'eau dont les modalités sont définies au contrat au 01/01/2024.

Les quantités de boues évacuées retrouvent un niveau sensiblement similaire à celui de 2021. Des anomalies sur un programmateur au cours de l'été 2022 a limité la déshydratation des boues.

Aucune autorisation de déversement n'est en vigueur.

B.1.5. Nombre d'abonnés – branchements – Primes fixes

Le nombre d'abonnés est présenté ci-après.

Tableau 3 : Evolution du nombre d'abonnés et de branchements

Type	2020	2021	2022	2023	Evolution 2023/2022
Nombre de branchements	3 850	3 938	3 994	3 975	-0,48%
Nombre de clients	3 850	3 938	3 994	3 975	-0,48%

Le nombre d'abonnés, reparti à la hausse depuis 2020 suite au séisme de Novembre 2019, tend à diminuer légèrement en 2023.

Le territoire accueille nombre de copropriétés, expliquant un nombre de parts fixes plus importante que le nombre de clients. Le détail n'a cependant pas été fourni pour l'exercice 2023.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 78 abonnés/km au 31/12/2023 (79 en 2022).

B.2. BILAN DES VOLUMES ASSUJETTIS

Le bilan des volumes assujettis pour le service assainissement collectif est défini ci-dessous :

Tableau 4 : Volumes assujettis de la commune de Le Teil

Type	2020	2021	2022	2023	Evolution 2023/2022
Volumes assujettis (m ³)	349 374	315 250	272 177	253 993	-6,68%

Les volumes assujettis 2023 suivent une tendance à la baisse constatée depuis 2019. La diminution par rapport à 2022 est toutefois cohérente avec l'évolution des volumes facturés sur le service Eau potable (+4,9%) et la légère diminution du nombre d'abonnés recensés.

Figure 1 : Evolution des différents volumes assujettis depuis 2020



B.3. ETAT ET EVOLUTION DU PATRIMOINE

B.3.1. Postes de relevage

Sur le territoire, l'acheminement des effluents jusqu'à la STEU s'appuient sur 7 ouvrages de relevage, auxquels s'ajoute celui d'entrée de STEU. Leurs caractéristiques sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5 : Ouvrages de relevage de Le Teil

Service	Poste de relevage	Capacité nominale (m ³ /h)
Commune de Le Teil	PR Entrée STEU	20 m ³ /h
	PR lot. Blanc	250 m ³ /h
	PR du Stade	250 m ³ /h
	PR du Pont	80 m ³ /h
	PR Entre Pont et Rhône	90 m ³ /h
	PR Impasse Roury	120 m ³ /h
	PR Gendarmerie	40 m ³ /h
	PR Chemin des Helviens	50 m ³ /h

La sécurisation et l'amélioration du PR Lotissement Blanc a été mise en œuvre en 2022, de même que la mise en sécurité du capotage du PR Entrée STEU.

L'étude des phénomènes transitoires sur les PR a été réalisée en 2023.

Aucune évolution majeure du fonctionnement des ouvrages de relevage n'est cependant recensée entre 2022 et 2023.

B.3.2. Déversoirs d'orages

Le service d'assainissement collectif compte 7 déversoirs d'orage, dont 4 trop-pleins de PR, auxquels s'ajoute le by-pass d'entrée de STEU. Leurs caractéristiques sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : Déversoirs d'orage sur le territoire de Le Teil

Service	Nom de l'ouvrage	Charge estimée (kg/j de DBO ₅)
Commune de Le Teil	DO de l'Eglise	12<X<120 kg/j
	DO Elsa Triolet	12<X<120 kg/j
	DO le Stade	120<X<600 kg/j
	Trop plein du PR Le Pont	12<X<120 kg/j
	Trop plein du PR Lot. Blanc	12<X<120 kg/j
	Trop plein du PR Entre Rhône et Pont	12<X<120 kg/j
	Trop plein du PR Roury	12<X<120 kg/j

Le déversoir d'orage de Grange Mathon correspond au by-pass de tête de station.

B.3.3. Réseaux

Le réseau d'eaux usées de la commune s'étend sur **51,37 km** en 2023. Le linéaire de réseau évolue légèrement à la hausse par rapport à 2022 (+0,53 km).

Selon les données du délégataire, le réseau d'assainissement de la commune de Le Teil est majoritairement constitué de fonte et de PVC. Près de 25% sont constitués de matériau « autres », correspondant à des matériaux non connus.

Un linéaire résiduel important en Amiante-Ciment est également à souligner (11,71%).

Par ailleurs, les canalisations sont quasi exclusivement circulaires et les diamètres compris en DN200 sont majoritaires parmi les diamètres connus.

Beaucoup de réseaux sont classés en catégorie « autres », correspondant à des diamètres inconnus.

L'Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale (ICGP) des réseaux d'assainissement des eaux usées évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois :

- ✓ Le niveau de connaissance du réseau et des branchements
- ✓ L'existence d'une politique de renouvellement pluri-annuelle du service d'assainissement collectif

L'ICGP du service d'assainissement de la commune de Le Teil s'élève à 82, selon le détail fourni en suivant.

Tableau 7: Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement collectif (Source : RAD 2023)

P202.2B: Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux				
Condition d'acquisition	Code SISPEA	Descriptif	Résultats	Note
PARTIE A : plan des réseaux				
Sur 10 points	VP.250	Existence d'un plan du réseau de collecte des eaux usées hors branchements	OUI	10 points
Sur 5 points	VP.251	Mise à jour au moins annuelle des plans du réseau de collecte des eaux usées hors branchements	OUI	5 points
Total Partie A :			15 points / 15 points	
PARTIE B : Inventaire des réseaux				
	VP.252	Existence d'un inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage		OUI
	VP.254	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux d'eaux usées à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux.		OUI
Si les 2 conditions précédentes sont « Oui » alors les indicateurs suivants ont 10 points chacun. Les 5 points restants sont répartis ainsi : <60%=0 ; >60%=1 ; >70%=2 ; >80%=3 ; >90%=4 ; >95%=5 points				
Sur 15 points	VP.253	Pourcentage de connaissance des informations structurelles	91,82%	14 points
		Linéaire de réseau eaux usées avec diamètre / matériau renseigné pour l'année 2023 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")	46,69	Km
Sur 15 points	VP.255	Pourcentage de connaissance de l'âge des canalisations	82,45%	13 points
		Linéaire de réseau eaux usées avec période de pose renseignée pour l'année 2023 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")	41,92	Km
Pour évaluer		Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")	50,847	Km
Total Partie B :			27 points / 30 points	
Pour comptabiliser le total de la partie B, la partie A doit être à 15 points				

PARTIE C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux				
Calcul de VP.256 : Sur 10 points à partir de 50%				
Les 5 points restants sont répartis ainsi : <60%=0 ; >60%=1 ; >70%=2 ; >80%=3 ; >90%=4 ; >95%=5 points				
Sur 15 points	VP.256	Connaissance de l'altimétrie des canalisations	11,63%	0 points
		Linéaire de réseau eaux usées avec altimétrie renseigné au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")	5,91	Km
		Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")	50,847	Km
Sur 10 points	VP.257	Localisation complète de tous les ouvrages annexes du réseau d'eaux usées	OUI	10 points
Sur 10 points	VP.258	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	OUI	10 points
Sur 10 points	VP.259	Mention du nombre de branchements pour chaque tronçon (entre 2 regards de visite) du réseau d'eaux usées	NON	0 points
Sur 10 points	VP.260	Localisation et identification complète des interventions et travaux sur le réseau d'eaux usées	OUI	10 points
Sur 10 points	VP.261	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau d'eaux usées et récapitulatif des travaux réalisés à leur suite	OUI	10 points
Sur 10 points si les 2 conditions sont « Oui »	VP.262	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux		0 points
		Existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement en eaux usées	NON	
		Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement en eaux usées	NON	
Total Partie C :			40 points / 75 points	
Pour comptabiliser le total de la partie C, la somme des parties A+B doit être à minima de 40 points				
P202.2B	VALEUR DE L'INDICE		82 points / 120 points	

Le Schéma Directeur d'Assainissement aura également pour but d'améliorer la connaissance patrimoniale du service.

B.3.4. Station de traitement

La station de traitement de Le Teil, dite de Barcasse, est dimensionnée pour 9 000 EH et de type boue activée à faible charge.

Pour information, les caractéristiques sommaires de la station sont présentées dans le tableau suivant :

Tableau 8 : Caractéristiques de l'ouvrage de traitement des eaux usées

Service	Paramètres	Quantité
Commune de Le Teil	Capacité nominale en EH	9 000
	Capacité nominale en hydraulique (m ³ /j)	1 450 (temps sec)
		3 250 (temps pluie)
	Capacité nominale en hydraulique (kg DBO ₅ /j)	540
	Niveau de rejet	DBO ₅ : 25 mg/l, 80 % de rendement
		DCO : 125 mg/l, 75 % de rendement
		MES : 35 mg/l, 90 % de rendement

Le milieu récepteur des eaux traitées est le Rhône.

La filière de valorisation des boues, en sortie de centrifugeuse (+ épaissement gravitaire), est le compostage.

B.3.5. Travaux réalisés

B.3.5.1. Travaux réalisés par la Collectivité

Les travaux (y compris prestations liées par exemple de maîtrise d'œuvre) réalisés par la collectivité, ainsi que les subventions perçues lorsque les données sont disponibles, sont présentés ci-après.

Tableau 9 : Etudes et travaux réalisés en 2023 par la Collectivité

INTITULE PROJET	MONTANT REALISE	SUBVENTIONS	Descriptif
Contrôle du contrat de DSP – Exercice 2022	3 120 €	-	Etudes
Présentation RPQS – Exercice 2022	765 €	-	Etudes
MO rénovation Voiries et réseaux Rue Kléber	14 388 €	-	Maitrise d'œuvre
Rétablissement réseaux EU+AEP Rue Albert Camus	55 371,89 €	-	Travaux
Contournement du Teil -Déviation			
Calage Avenue Paul Langevin	67 031,28 €	-	Travaux
Raccordement EU sur branchement – Maison LOL			
TOTAL	181 957,59 €	-€	-

B.3.5.2. Travaux délégués

Dans le cadre de son contrat, l'exploitant a réalisé les opérations de renouvellement suivantes :

Tableau 10 : Travaux réalisés par le délégataire en 2023 dans le cadre de son contrat

Consistance	Nombre	Montant
Renouvellement - Travaux équipements électromécaniques	-	106 666 €
Poste local – PR Lotissement Blanc	1	3 025 €
Armoire électrique– PR Lotissement Blanc	1	8 800 €
Pompe 1– PR Lotissement Blanc	1	3 487 €
Pompe 2– PR Lotissement Blanc	1	3 421 €
Surpresseur d'air 1– STEU	1	20 500 €
Surpresseur d'air 2– STEU	1	20 500 €
Analyseur O2 file 1– STEU	1	3 058 €
Capteur potentiel d'oxydoréduction– STEU	1	2 354 €
Capteur d'oxygène– STEU	1	2 695 €
Sonde de niveau – STEU	1	1 675 €
Débitmètre pompe 1 relevage– STEU	1	1 140 €
Débitmètre pompe 2 relevage– STEU	1	1 140 €
Débitmètre pompe 1 poste toutes eaux– STEU	1	1 753 €
Débitmètre pompe 3 relevage– STEU	1	1 140 €
Débitmètre matières de vidange– STEU	1	965 €
Débitmètre recirculation file 2– STEU	1	1 753 €
Pompe immergée 1 – STEU	1	1 067 €
Dégrilleur – STEU	1	17 476 €
Décanteuse centrifugeuse – STEU	1	10 302 €
Potence sur pied – STEU	1	415 €
Renouvellement branchements		8 650 €
Renouvellement accessoires de réseaux		7 967 €

Par ailleurs, les investissements suivants ont été mise en œuvre :

- Mise en place de l'éclairage LED et de la climatisation dans les locaux de la STEU ;
- Réfection de clôtures de 2 PR ;
- Changement de la sonde Redox ;
- Mise en place de ruches, de gîtes à insectes, etc. à vocation pédagogique ;
- Mise en place d'un plan de gestion de crise
- Utilisation de 8 coupons Corrotracks pour la recherche d'H2S dans les réseaux de refoulement
- Réalisation de l'Analyse du Risque de Défaillance (ARD) du réseau

B.4. FAITS MARQUANTS D'EXPLOITATION

Dans un objectif d'assurer la continuité de l'écoulement des effluents et d'éviter les désobstructions d'urgence, SAUR réalise des campagnes préventives d'hydrocurage des canalisations et ouvrages annexes. Certaines interventions curatives sont parfois nécessaires.

Le délégataire a également en charge des inspections de l'état du réseau (ITV) dans le même objectif.

Les opérations menées en 2023 sont mis en perspective avec les obligations contractuelles.

- ✓ **Curage préventif :**
En 2023, **7 056 ml de curage préventif** ont été effectués, soit 13,9 % du linéaire du réseau, pour un objectif annuel fixé à 15%.
19 nettoyages de PR ont été réalisées, dont 4 sur le PR Roury et 3 sur le PR stade Etienne Plan. Les PR ont été curés à minima 2 fois par an.

- ✓ **Interventions curatives :**
En 2023, 1 072 ml de réseau ont également été couverts en curage curatif, au travers de 53 opérations de débouchages.
Concernant les branchements, 25 opérations de débouchages par cannes aspiratrices ont été effectuées, et 1 par camion hydrocureur.

Le nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau s'élève à 11,824 points par 100 km, soit 9 points noirs sur le linéaire de la commune.

Bien que toujours conséquent, cette valeur est en baisse par rapport à 2022 (14,45).

Le délégataire cible particulièrement 3 points noirs, au niveau du ruisseau Bourdary (état et emplacement du réseau), en domaine privé entre le Boulevard Pasteur et la voie ferrée (accès) puis Rue Louis Lacrotte + Boissy d'Anglas (état du réseau).

- ✓ **Investigations sur le réseau :**
En 2023, ont été réalisées :
 - 2 113 ml d'inspections télévisées des réseaux ont été effectués, pour un objectif annuel de 1 525 ml ;
 - Aucun test à la fumée, pour un objectif annuel de 3 050 ml ;
 - 169 contrôles de raccordements, sans distinction possible entre les contrôles mis en œuvre dans le cadre de ventes/cessions, les contrôles sur branchements neufs et les enquêtes sur branchements existants hors ventes.

✓ **Casses sur réseau ou branchements :**

Aucune casse de conduite ou branchement n'a été à déplorer en 2023.

Au-delà, les interventions de maintenance régulières, notamment sur les groupes électrogènes et les armoires électriques, ainsi que les contrôles réglementaires sur les installations électriques et les appareils de levage ont été assurées par le délégataire.

B.5. FONCTIONNEMENT DES OUVRAGES

B.5.1. Fonctionnement de la station d'épuration

B.5.1.1. Charges hydrauliques et polluantes reçues

Tableau 11 : Bilan des charges hydrauliques et polluantes en entrée de station

STEU	Moyenne 2020		Moyenne 2021		Moyenne 2022		Moyenne 2023	
	Charge hydraulique*	Charge polluante (paramètre DBO ₅)	Charge hydraulique*	Charge polluante	Charge hydraulique*	Charge polluante	Charge hydraulique*	Charge polluante
Taux de charge	61 %	70 %	64 %	65 %	63%	56%	73%	58%

* taux de charge pour une capacité de 9 000 EH pour la pollution, et par référence au volume nominal de temps de pluie (3 250 m³/j) pour la charge hydraulique.

Les taux moyens de charge hydraulique et organique sont globalement en hausse sur l'exercice 2023 mais continuent de permettre un fonctionnement correct de la STEU.

A noter qu'une pointe de charge organique sur le paramètre DBO₅ a été relevée en Mai 2023, s'approchant de la capacité nominale de la STEU sans la dépasser.

B.5.1.2. Performances du traitement des eaux

Tableau 12 : Détail des rendements épuratoires en 2023

Paramètre	Rendement minimal défini	2020	2021	2022	2023
DBO ₅	70 %	99.4 %	99.1 %	98.5 %	97.7 %
DCO	75 %	95.2 %	95.4 %	94.9 %	91.8 %
MES	90 %	99.1 %	98.3 %	98.2 %	97.2 %
NTK	-	82.6 %	80.8 %	78,1%	75,6%
Pt	-	72.6 %	70.3 %	47,2%	67,3%

- ✓ Les 12 bilans de pollution réalisés en 2023 sont conformes.
- ✓ Les rendements épuratoires sont de très bon niveau et bien au-delà des seuils fixés par l'arrêté d'autorisation, malgré une légère baisse et à l'exception d'un rendement en Décembre 2023 ;
- ✓ Les rendements sur le paramètre Pt sont en amélioration bien qu'il n'existe pas de traitement de désphosphatation physico-chimique sur la STEU.

B.5.1.3. Traitement des boues

Le traitement et l'évacuation des boues issues de la station d'épuration vers une filière réglementaire sont de la responsabilité du délégataire. 105,47 tMS (tonnes de matières sèches) de boues ont été évacuées en 2023 vers une plate-forme de compostage agréée. Cette quantité est en adéquation avec les valeurs de 2020 et 2021, l'année 2022 ayant été marquée par une expérimentation sur la file boues.

B.5.1.4. Améliorations envisageables pour la station

Le RAD liste les opérations suivantes à réaliser sur la STEU :

- ✓ Changement des menuiseries pour mettre des portes isolées (économie Energie) et serrures 3 points ;
- ✓ Redimensionnement de l'extraction d'air du local surpresseur file 1 afin de refroidir mieux ce local problème de disjonction lors des fortes chaleurs ;
- ✓ Renouvellement de la supervision ;
- ✓ Renouvellement du dégrilleur secondaire ;
- ✓ Reprise du revêtement du poste toutes eaux ;
- ✓ Mise en place d'une vanne de sectionnement entre le poste de recirculation et le clarificateur de la file n°1 pour maintenance des boues ;
- ✓ Amélioration du tuyau sortie centrifugeuse vers les bennes ;
- ✓ Elagage des arbres coté lône ;

B.5.2. Fonctionnement du réseau

Il y a encore de nombreux apports d'eaux pluviales dans le réseau, la mise en séparatif est fortement conseillée, notamment au niveau de la zone de poste du pont. La poursuite de tests à la fumée permet de continuer à localiser ces apports d'eaux parasites qui impactent fortement en temps de pluie le débit en entrée de STEP (2.5 fois plus important qu'en période sèche).

L'installation de points de mesures aux nœuds des bassins versants est également préconisée pour suivre l'impact des travaux réalisés. Cela est en cours de mise en œuvre avec le processus d'amélioration continue du diagnostic permanent.

Par ailleurs, un linéaire important a été repéré par le délégataire comme étant inaccessible depuis le domaine public. Il serait ainsi nécessaire de créer des servitudes de passage pour permettre l'accès à des camions.

Le réseau présente enfin des défauts en plusieurs endroits du territoire communal (contre-pente, vétusté, diamètre trop petit).

2 opérations sont conseillées par le délégataire sur les PR de la commune :

- ✓ Créer un muret de soutènement sur le PR du Pont pour éviter sa dégradation lors des épisodes pluvieux ;
- ✓ Améliorer l'alimentation AEP du PR Roury pour palier un problème de pression.

Le Schéma Directeur d'Assainissement, lancé en Mai 2024, aboutira également sur des préconisations sur plusieurs années pour améliorer le fonctionnement du système d'assainissement dans son ensemble.

C. TARIFICATION DE L'EAU ET ELEMENTS FINANCIERS

C.1. MODALITES DE TARIFICATION

Les tarifs constituant la rémunération du délégataire sont fixés chaque année par application, aux tarifs mentionnés dans le contrat de délégation, d'un coefficient d'actualisation calculé selon la formule stipulée dans ce même contrat.

La rémunération de l'exploitant comprend :

- ✓ Une **part fixe** (ou abonnement), payable d'avance semestriellement.
- ✓ Une **part variable, proportionnelle à la consommation d'eau**, payable semestriellement à terme échu ; le premier terme est basé sur une estimation de la consommation; le second terme est basé sur la consommation constatée entre deux relèves annuelles, dont est déduite la consommation estimée du terme précédent.

Les tarifs constituant la part de la collectivité sont fixés chaque année par application de l'indice des prix à la consommation (IPC). Cette règle a été fixée par délibération du conseil municipal du 13 décembre 2010, à partir d'un tarif initial applicable au 1er janvier 2011 (et révisé depuis).

La part de la collectivité comprend **une part fixe et une part variable** depuis le 01/01/2019, payable dans les mêmes conditions que la part variable de l'exploitant.

Par ailleurs il est appliqué une redevance de modernisation des réseaux (Agence de l'Eau), assise sur les volumes consommés.

Le service est assujéti à la TVA au taux réduit de 10 % depuis le 1er janvier 2014.

C.2. FACTURE TYPE 120 M³

La facture type 120 m³ au 01/01/2024 pour un abonné raccordé à la STEU de Le Teil se présente comme telle :

Facturation type pour le service de l'assainissement collectif							
Facture 120 m ³ /an		01/01/2023		01/01/2024		Evol.	
Part collectivité	Abonnement-		10.60 €	10.60 €	10.60 €	10.60 €	-
	Part variable communal		1.4597 €/m ³	175.16 €	1.4597 €/m ³	175.16 €	-
	Sous-total		185.76 €		185.76 €		0.00%
Part délégataire	Abonnement		29.00 €	29.00 €	29.00 €	31.04 €	+7.03%
	Part variable	Consommation de 0 à 50 m ³	0.8850 €/m ³	106.20 €	0.9472 €/m ³	113.66 €	+7.03%
		Consommation de 50 à 120 m ³					
	Sous-total		135,20 €		144,70 €		+7.03%
Redevance Modernisation des réseaux (Agence de l'Eau)		0.1600 €/m ³	19.20 €	0.1600 €/m ³	19.20 €	-	
TOTAL HT		340.16 €		349.66 €		+2,79%	
TVA (10 %)		34.02 €		34.97 €		-	
TOTAL TTC		374.18 €		384.63 €		+2,79 %	

C.3. RECETTES DU SERVICE

Le montant des recettes renseignées ci-dessous provient de la note synthétique du compte administratif 2023 de la Collectivité.

C.3.1. Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement à la clôture de l'exercice budgétaire 2023 s'élèvent à 983 966,63 € pour la commune de Le Teil.

C.3.2. Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement à la clôture de l'exercice budgétaire 2023 s'élèvent à 29 472,99 € pour la commune de Le Teil.

C.4. RECETTES DU DELEGATAIRE

Les recettes du délégataire sont présentées dans le cadre du Compte Annuel du Résultat de l'Exploitation (CARE).

Tableau 13 : Recettes du délégataire

Service	Libellé	2021	2022	2023	Evolution
Le Teil – Service Assainissement collectif	Recettes parts fixes	487 200	446 200*	486 700	+9,1 %
	Recettes Parts variables				
	Travaux attribués à titre exclusif	15 200	9 100	7 700	- 15,38%
	Produits accessoires	-	-	-	-
TOTAL		496 500	502 400	494 400	-1,59%

*Montant revu dans le RAD 2023 comparativement au RAD 2022 (325 600 €)

La mise en place d'une relève tardive des compteurs en Décembre 2022 a généré un reversement tardif des sommes dues par le délégataire Eau Potable au délégataire Assainissement, expliquant de fait la modification des produits d'exploitation du service d'un RAD à un autre.

Les recettes perçues par le délégataire sont davantage cohérentes entre elles que sur l'exercice précédent.

C.5. REMBOURSEMENT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

Tableau 14 : Etat de la dette

	2021	2022	2023
Capital restant dû au 31/12/N	2 621 240.01 €	2 453 814.79 €	2 280 332.27 €

Tableau 15 : Annuité de la dette

Capital restant dû au 01/01/2024	Annuités réglées en 2023		
	Capital	Intérêts	Total
2 280 332,27 €	173 482,52 €	92 818,68 €	266 301,20 €

C.6. AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS – SUBVENTIONS

Les montants d'amortissement des immobilisations et des subventions pour l'exercice 2023 sont les suivants :

	2021	2022	2023
Amortissement des immobilisations	278 201 €	283 008 €	287 977,02 €
Amortissement des subventions	42 833 €	43 468 € (perçues) 2 675 € (versées)	43 468 € (perçues) 2 675 € (versées)

D. INDICATEURS DE PERFORMANCE DES SERVICES

D.1. INDICATEURS VISES PAR LA REGLEMENTATION

Les indicateurs de performance des services visés par la réglementation sont les suivants :

Tableau 16 : Indicateurs visés par la réglementation (tous services)

Service	Indicateur de performance	Code référence arrêté et décret 02/05/2007	2021	2022	2023	Unité
Le Teil	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées*	P201.1	3 938	3 954	3 975	%
	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	P202.2	84	84	82	Valeur de 0 à 120
	Conformité de la collecte **	P203.3	OUI	OUI	nc	-
	Conformité des équipements d'épuration **	P204.3	OUI	OUI	nc	-
	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration **	P205.3	OUI	OUI	nc	-
	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	P206.3	100	100	100	%
	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	P207.0	0	0	nc	€/m ³

* Taux de desserte : valeur non établie à ce jour ; estimée proche de 100 %.

** Indicateurs communiqués par la Police de l'Eau : Courrier transmis par la DREAL Auvergne Rhône-Alpes en date du 3 août 2022 pour l'exercice 2021 et en date du 17 août 2023 pour l'exercice 2022. L'information n'est pas encore disponible pour l'exercice 2023.

D.2. INDICATEURS NON VISES PAR LA REGLEMENTATION

Les indicateurs de performance des services non visés par la réglementation sont les suivants :

Tableau 17 : Autres indicateurs (en principe seulement pour services disposant d'une CCSPL)

Service	Indicateur de performance	Code référence arrêté et décret 02/05/2007	2021	2022	2023	Unité
Le Teil	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage	P252.2	14.455	14.455	11.824	u/100 km
	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte	P253.2	0.32	0.23	0	%
	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	P255.3	70	70	30**	-
	Taux de réclamations	P258.1	0	0	0	%
	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente*	P257.0	0	0	NR	%
	Durée d'extinction de la dette du budget assainissement	P256.2	17	16	15	années
	Nombre de demandes d'abandons de créance reçues	-	Nc.	Nc.	Nc.	u/1000 abonnés

** Le taux d'impayés est renseigné dans le RPQS Eau Potable, la gestion de la facturation étant assurée par le gestionnaire du service afférent.*

***les règles de calcul de cet indicateur P255.3 ont évolué : Dans le Tableau A, l'acquisition de points supplémentaires est faite si les étapes précédentes sont réalisées, la valeur de l'indice correspondant à une progression dans la qualité de la connaissance du fonctionnement des réseaux.*

De plus, les tableaux B et C ne sont pris en compte que si la somme des indicateurs mentionnés dans le tableau A atteint au moins 80 points.

E. PROJETS A L'ETUDE – PROGRAMME DE TRAVAUX 2024

L'essentiel des opérations projetées en 2024 concerne :

- ✓ La poursuite du suivi du nouveau contrat de délégation de service public ;
- ✓ La mise à jour du schéma directeur d'assainissement ;
- ✓ Les investissements restants à mener par le nouveau délégataire, à savoir notamment :
 - Mise en place de 2 sondes LT US sur le réseau ainsi que 2 sondes LT US sur les DO Elsa Triolet et Eglise dans le cadre du diagnostic permanent ;
 - Mise en place de l'outil DIAG 360 pour suivi et amélioration du diagnostic permanent ;
 - Réalisation d'une étude hydraulique transitoire sur 4 PR
- ✓ La poursuite de la mise en séparatif des réseaux de la Rue Kléber et de 3 rues perpendiculaires.

Cette liste correspond à un prévisionnel pour l'année 2024. Il est possible que certains travaux soient réalisés ultérieurement.

F. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- ✓ Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- ✓ Les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Pour l'année 2023, les actions de solidarité de la collectivité sont exposées dans le RPQS du service de l'eau potable.

Les montants d'abandons de créance à caractère social ne sont pas connus pour le service en 2023.

G. BILAN DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

L'assainissement non collectif est géré par la Communauté de Communes Ardèche-Rhône-Coiron.

Pour tout renseignement concernant l'assainissement non collectif, s'adresser au siège de l'intercommunalité situé 8 avenue Marcel Cachin - 07350 Cruas.